



## **Une nouvelle attaque honteuse contre la liberté d'expression syndicale au Ministère du travail ! Madame BORNE : est-elle financée par l'argent public ?**

Nous venons d'apprendre que plusieurs camarades syndicalistes CGT au sein de l'ex-Directe Grand Est, les services déconcentrés du Ministère du travail dont notamment l'Inspection du travail, ont reçu un avis préalable en vue d'une mise en examen pour Injure publique envers un fonctionnaire. Nous exprimons bien entendu tout notre soutien et notre solidarité à nos camarades, injustement mis en cause, de façon personnelle, alors que notre action est collective !

Cette plainte a été déposée en février 2021 par l'ancienne directrice de ce qui était alors l'Unité départementale (UD) de la Marne de la Direccte Grand Est ; elle vise le tract intitulé « UD de la Marne : Bienvenue en Absurdie », diffusé en novembre 2020 qui avait pour objet de dénoncer les obstacles, nombreux et importants, mis par cette directrice à la généralisation du télétravail. La situation au travail des agents de l'UD de la Marne était en outre particulièrement difficile, conduisant l'ensemble des organisations syndicales représentées au CHSCT de la Direccte Grand Est à déposer un signalement danger grave et imminent, le 05 février 2021.

Cette plainte est la troisième déposée par cette directrice, après deux plaintes pour diffamation et injure publique déposées contre les responsables de l'Union départementale CGT de la Marne dont le seul tort était d'avoir soutenu Anthony SMITH, Inspecteur du travail injustement suspendu puis sanctionné pour avoir simplement essayé de faire au mieux son travail en vue de la préservation de la santé des travailleur.se.s pendant le premier confinement. Manifestement, cette directrice ne supporte pas que ses pratiques ou méthodes soient dénoncées par la CGT.

A l'occasion des deux précédentes plaintes, nous avons découvert que cette directrice avait demandé à bénéficier du dispositif de la protection fonctionnelle et qu'il lui avait été accordé ! Cela signifie que ses frais d'avocat sont pris en charge, payés par le Ministère du travail ! Trop, c'est trop ! C'est scandaleux et inadmissible ! La Ministre du travail peut-elle assumer de financer une plainte contre la première organisation syndicale de son Ministère pour un simple tract ? C'est évidemment en totale contradiction avec le respect minimal dû au dialogue social et aux représentant.e.s des agent.e.s !

Les organisations syndicales sont une composante essentielle de la démocratie : aucune directrice, aucun patron ne nous feront taire ! La liberté syndicale et le droit d'expression qui lui est attaché est une liberté fondamentale !

Nos organisations CGT réaffirment leur plein soutien aux camarades de la CGT du Ministère du travail et à celles et ceux de l'UD CGT de la Marne avant elles.eux. Lorsque l'on s'attaque à un.e militant.e de la CGT, c'est toute la CGT qui est attaquée, c'est toute la CGT qui doit riposter.

Tous ensemble, dans l'unité, Résistance !

Montreuil, le 25 janvier 2022